



Ecole de la fontaine
1, rue creuse
77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole

Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2014/2015

Tél : 01.60.66.18.59 Fax : 01.60.66.18.59 Courriel Ce.0770639b @ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 29/05 /2015 De 18 H10 à 20 h 10
--	---	--	--

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	Madame Marsaud Céline, Directrice Mesdames Ameline Poil-Pasquet, Emmanuelle Guédon et Emmanuelle Tartar
Membres du RASED	
IEN ou son représentant	
DDEN	
Parents élus	Mesdames Valérie Drevet, Aude Joly, représentantes des parents d'élèves. Monsieur Christian Villeneuve, Mesdames Carla Malhada et Delphine Grolleau, représentants des parents d'élèves.
Le maire ou son représentant	Monsieur Christophe Baguet, Maire
Conseiller municipal	
Autres membres invités	● Melle Manon Dautremay (EAP)
Absent(es)	Absent(es) excusé(es) ● M. Olivier Durieux ● Mme Caroline Bordat ● Mme Gazon Clémence ● M. Flamant

Président(e) de séance : Madame Marsaud	Secrétaire de séance : Madame Tartar
---	--------------------------------------

ORDRE DU JOUR
du 3^{ème} conseil d'école

1. Sécurité : l'alerte PPMS
2. Calendrier scolaire, nouveaux rythmes scolaires.
3. Présentation du projet d'école
4. Les effectifs de la rentrée, et la répartition des classes.
5. Entrée au collège.
6. Sorties scolaires et fête de l'école.
7. Coopérative et budgets.
8. Cantine, garderie et bibliothèque.
9. Questions des parents.

1. Sécurité : les alertes incendie, le PPMS, le DUERP

Alerte PPMS effectuée le 28 mai 2015 en présence de Mme Drevet et de M. Villeneuve, représentants des parents d'élèves. Pour mémoire le PPMS est un plan qui organise la mise en sûreté des élèves en cas de survenance de l'un des trois risques suivants : glissement de terrain, tempête ou transport de matières dangereuses. Les rôles de chacune des enseignantes y sont mentionnés ainsi que la procédure à respecter et le lieu de mise en sûreté des enfants.

L'exercice s'est déroulé normalement en élémentaire mais la sirène n'a pas été entendue en maternelle alors même qu'elle était positionnée en haut de l'escalier menant de la garderie à la cour de récréation de l'école maternelle. Il conviendra donc d'envisager d'installer une sirène 2 tons dans le couloir de l'école maternelle, sirène qui devra être déclenchée à distance.

Nous avons par ailleurs fait le tour des salles de l'école et constaté qu'il n'y avait pas de détecteur de fumée dans les classes 2 et 3 ainsi que dans la salle des maîtres de l'école élémentaire, et que l'école maternelle n'est équipée que d'un détecteur de fumée dans le couloir. Est-ce suffisant ?

Réponse de la mairie : Ils vont se renseigner sur les obligations relatives au nombre de détecteurs de fumée.

2. Calendrier scolaire 2015/2016 et nouveaux rythmes scolaires.

A) Calendrier scolaire 2015/2016 :

	Zone C	
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1er septembre 2015	Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Toussaint	Samedi 17 octobre 2015	
	Lundi 2 novembre 2015	
Noël	Samedi 19 décembre 2015	
	Lundi 4 janvier 2016	
Hiver	Samedi 20 février 2016	
	Lundi 7 mars 2016	
Printemps	Samedi 16 avril 2016	
	Lundi 2 mai 2016	
Début des vacances d'été (*)	Mardi 5 juillet 2016	

B) Nouveaux rythmes scolaires : A ce jour, l'Education Nationale n'a pas fait connaître sa décision.

3. Projet d'école :

Notre projet d'école a été validé le 27/03/2015. Il comporte deux orientations :

- Comprendre et appliquer une consigne.
- Faire un récit oral structuré.

Ces orientations seront déclinées de manière différente en fonction de l'âge des enfants. Par exemple un premier objectif sera, dans une consigne, d'identifier les verbes d'action. En maternelle, l'enseignant et les élèves vont créer des jeux qui permettent d'associer un verbe d'action à une image. En cycle 2, ils créeront une fiche outil individuelle des verbes d'actions illustrés par un pictogramme. En cycle 3, un affichage collectif et évolutif des verbes d'actions spécifiques aux différents domaines sera créé (ex : encadrer en mathématiques n'est pas encadrer en grammaire). De plus, les élèves de CE2/CM1 et CM2 devront quotidiennement relever les verbes d'action au début de chaque exercice.

4. Effectifs :

Les prévisions d'effectifs 2015/2016 :

13 PS / 8 MS / 9GS /11 CP /14 CE1 /8 CE2 / 14 CM1 /13 CM2 soit 90 élèves

Répartitions de classe : PS/MS/GS : 30 élèves, CP/CE1 : 25 élèves, CE2/CM1 : 17 élèves et CM1/CM2 : 18 élèves. Cette répartition peut être amenée à évoluer en fonction de nouvelles inscriptions.

5) **Entrée au collège :**

15 élèves de CM2 quittent l'école pour entrer en classe de 6^{ème}. Onze d'entre eux vont au collège de Perthes en Gâtinais, deux rejoignent un établissement privé, un intègre une section adaptée à Dammarie les Lys et le dernier déménage.

6) **Les sorties scolaires et la fête de l'école :**

La classe de découverte a bien eu lieu du 18 au 22 mai 2015 à Sarzeau en Bretagne.

Les élèves de maternelle se sont rendus à Fermembul à Saint Fargeau-Ponthierry le vendredi 22 mai 2015.

Le Cross intercommunal aura lieu cette année le vendredi **19 Juin 2015 aux Terres Menues**. L'école y participe de la moyenne section au CM2. Comme les années précédentes, les élèves emprunteront l'une des 3 boucles. Aucun temps n'est imposé, mais l'objectif pédagogique est de parcourir la distance sans s'arrêter. Il n'y a pas de classement. A l'issue de la course, chaque élève recevra un diplôme faisant apparaître la distance parcourue. Nous comptons sur les parents pour aider à l'organisation du cross (la veille pour la mise en place du matériel et de la signalétique/le jour même pour assurer la sécurité des élèves lors de la course / après pour le rangement).

Le midi, les élèves pique-niqueront avant de retourner en classe.

La fête de l'école : Elle se tiendra le samedi 27 juin dans la salle communale, avec un spectacle à 9 h 00, suivi de la kermesse jusqu'à midi. Le thème en est le cabaret.

7) **Coopérative, budgets :**

a) La coopérative : A ce jour il y a 1213.66 euros sur le compte de la coopérative.

Depuis le précédent conseil d'école, la coopérative a servi à payer la classe de découverte (17220 euros), la sortie des élèves de maternelle à Fermembul (290 euros), 229.34 euros de frais en vue du spectacle de fin d'année et 163.90 euros d'achat de lots pour la Kermesse.

La mairie a participé au Spectacle de Noël (1 000 euros) et au paiement de la classe de découverte (6100 euros).

b) Les budgets de l'école.

- **Fournitures scolaires :** comme proposé au deuxième conseil d'école, l'allocation municipale par enfant a été augmentée de 6 euros par enfant portant ce montant à 58 euros par enfant et par année civile soit 5120 euros auxquels il convient de déduire 225 euros de papier pour les photocopieurs / 275 euros pour le kit encre des photocopieurs / une commande de fournitures de 76,05 euros.

Il reste donc 4543,95 euros soit 50,48 par enfant.

Cette allocation est utilisée pour acheter les fournitures scolaires : cahiers/fichiers / petit matériel de classe (gommes, stylos, colle prêté aux élèves en cas d'oubli)....

- **Investissement :** Le budget s'élève à 1500 euros et nous avons dépensé 384 euros pour acheter des chaises. Il reste 1116 euros.

- **Intervenants extérieurs :** Un budget de 5350 euros servait à financer l'intervention des Centres musicaux régionaux dans notre école. Une intervenante musicale était présente 3 heures par semaine soit 40 minutes par classe. Le contrat a été dénoncé. Le montant alloué pour 2015 est de 4500 euros. Jusqu'à présent nous avons un contact qui nous proposerait de monter une comédie musicale mais rien n'est officialisé. Ce n'est qu'une piste.

8) **Cantine, garderie, bibliothèque :**

Depuis le 4 mai, les élèves sont accueillis avec leurs maitresses par Mme Emilie Chapuis qui assure le remplacement de Corinne Leroy en Bibliothèque.

9) **Questions des parents :**

Ecole :

1) Effectifs rentrée 2015 / Répartition des classes : voir **4)**

2) Exercice Incendie : voir **1)**

3) Les enfants ont la possibilité d'amener à l'école un sac de sport. Ont-ils réellement le temps de se changer avant les activités sportives ? Oui.

MAIRIE

✚ Question : L'organisation des NAP pour la rentrée 2015 se précise t-elle ? Avez-vous pu trouver des intervenants vous permettant d'avancer sur la nature des activités que vous pourrez proposer aux enfants ?
Réponse : La mairie est toujours en phase de consultation mais pour l'essentiel, il s'agira d'intervenants extérieurs.

✚ Question : La réunion publique d'information aura-t-elle bien lieu avant la fin de l'année scolaire ?
Réponse : Oui, si la mairie a toutes les informations avant la fin de l'année. Une information écrite sera faite avant les vacances ou pendant celles-ci.
Les enseignantes précisent qu'il serait préférable que les documents d'inscription aux NAP soient envoyés directement aux familles sans passer par l'école.

✚ Question : Qu'est-il prévu si un parent d'un enfant, non inscrit aux NAP, arrive en retard pour une raison indépendante de sa volonté (trafic routier dense, accident sur la route...) ?
Réponse : L'enfant ne sera pas laissé seul et sera accueilli aux NAP mais cela doit rester exceptionnel.

2/ Bibliothèque /Cantine

✚ Question : Est-il envisageable de remettre en place un rendez vous chaque semaine à la bibliothèque plutôt qu'une fois tous les 15 jours ?
Réponse : Ce planning bi-mensuel a été élaboré en concertation avec la médiathèque. M. le Maire rappelle que les enfants de Saint sauveur sur Ecole peuvent toujours se rendre à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture au public.

✚ Question : Nous avons été surpris d'apprendre qu'un enfant avait fait l'objet d'une exclusion sans que la procédure préalable (que nous connaissons comme étant celle actuellement en vigueur) ait été appliquée. Peut-on savoir pourquoi ?
Réponse : Il s'agissait d'une procédure d'urgence. Les parents de l'élève en question avaient été reçus précédemment pour des actes du même ordre. La décision d'exclusion a été prise en considérant les caractères de violence et de récidive.

✚ Question : Lors du précédent conseil des modifications du règlement cantine étaient à l'étude mais n'étaient pas encore actés. Ce point a-t-il évolué ?
Réponse : Le règlement reste inchangé. Néanmoins, les personnels ont été formés à gérer la discipline et les conflits.

✚ Question : Est-ce qu'il peut être envisagé que les différentes étapes de la procédure d'exclusion figurent dans le règlement cantine ?
Réponse : La mairie peut envisager un avenant pour formaliser les différentes étapes de la procédure d'exclusion.

3/ Point sur les différents travaux

✚ Question : Réfection des sanitaires d'élémentaires : L'étude est-elle terminée ? (nombre de sanitaires...)
Réponse : Deux dossiers de subvention ont été déposés. Il faut attendre les réponses pour démarrer les travaux. Le conseil municipal des jeunes a été sollicité afin d'émettre des idées (par exemple pour déterminer la quantité de sanitaires nécessaires...)

✚ Question : Changement du carreau cassé du préau de la maternelle qui est inscrit au Duerp : Avez-vous obtenu tous les renseignements nécessaires auprès de votre nouvelle compagnie d'assurance ?
Réponse : La mairie ne sait pas.

Question : Mise en place d'un grillage au-dessus du mur d'enceinte de la cour de l'école élémentaire afin d'éviter que la chute de ballon depuis la cour sur les voitures passant en contrebas sur la route ne provoque un accident. Avez-vous pu réfléchir à cette demande faite par les enseignantes lors du précédent conseil ?

Réponse : Trois devis sont à l'étude. La mise en place d'un tel dispositif est inscrite au budget 2015.

Question : Avez-vous pu étudier le problème des fenêtres de la classe donnant sur la D50 qui seraient à changer dans la mesure où elles ne sont hermétiques ni à l'air et surtout pas à l'eau ?

Réponse : Leur changement a fait l'objet d'une demande de subvention.

Question : Le portail de l'école a-t-il pu être réparé ?

Réponse : Sa réparation interviendra pendant les vacances d'été. La maîtresse de maternelle évoque la vétusté du portail métallique qui donne sur la cour de récréation de l'école maternelle. La mairie en prend note.

Question : Avez-vous reçu le diagnostic concernant les fuites de la toiture de l'école maternelle qui provoquent des traces d'humidité sur le plafond de l'école maternelle ?

Réponse : La mairie a reçu trois devis différents et autant d'explications. Une demande de subvention a été faite.